

AVIS PUBLIC

Séance extraordinaire du lundi 7 juin 2021 à 18h30

Est par la présente donné par le soussigné, Stéphane Lacam-Gitareu, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Guy,

QUE le conseil de cette municipalité tiendra une séance extraordinaire le lundi 7 juin 2021 à 18h30 en visio-conférence dont l'ordre du jour sera :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Correctifs apportés aux comptes d'avril 2021
4. Résolution en faveur de la création d'une forêt de proximité
5. Levée d'assemblée

Donné à Saint-Guy, ce 27^e jour du mois de mai 2021.



Stéphane Lacam-Gitareu
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Stéphane Lacam-Gitareu, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 27 mai 2021, en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 17 h, à savoir :

- Sur le tableau situé dans le bureau municipal;
- Sur le tableau destiné à l'affichage public situé à l'entrée principale du bureau municipal;
- Sur le site internet de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27^{ième} jour du mois de mai 2021.



Stéphane Lacam-Gitareu
Directeur général et secrétaire-trésorier